

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1964

Artikel: Thomas Minder et le nouvel âge du capitalisme
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'opacité, en jouant la sous-enchère fiscale et réglementaire, ont constraint les Etats à entrer dans le jeu de la concurrence. Cette libéralisation généralisée a encouragé les comportements à risque et la dissimulation de la situation réelle des entreprises. Et aujourd'hui les Etats, privés de ressources fiscales importantes, peinent à réparer les effets de la crise.

La lecture de cet ouvrage est aussi passionnante et déprimante que celle d'un roman noir. Shaxson propose néanmoins quelques pistes d'action. Tout d'abord l'information, et son livre y contribue de façon magistrale. Ensuite la transparence, en particulier

l'obligation pour les entreprises multinationales de publier leurs comptes par pays et l'échange automatique des informations fiscales. Et surtout une attention prioritaire portée aux besoins des pays en développement qui souffrent particulièrement de la finance *off-shore*: pour un dollar d'aide, ce sont dix dollars qui fuient ces pays. Enfin une révolution mentale: l'impôt ne doit plus être considéré par les entreprises comme un coût, mais comme un retour sur l'investissement que les Etats réalisent dans les infrastructures, l'éducation et le maintien de l'ordre, dans tous les secteurs de l'activité publique qui rendent possible

l'activité des entreprises.

La Suisse ne sort pas indemne du tableau. Mais elle n'est pas seule en cause et ses plus virulents critiques sont souvent aussi impliqués qu'elle dans le monde de la finance *off-shore*. Entre concurrents, la bataille fait rage. Alors plutôt que de faire le dos rond et de céder peu à peu du terrain, pourquoi ne prendrait-elle pas la tête d'un mouvement de réglementation qui réintégrerait la finance internationale dans un cadre de contrôle public? Pour un Etat qui se prévaut d'une très ancienne tradition démocratique, ce serait là une tâche naturelle. Car, finalement, c'est bien la démocratie qui est en jeu.

Thomas Minder et le nouvel âge du capitalisme

André Gavillet • 24 août 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21354>

Le contrôle des rémunérations abusives ne doit pas faire accepter l'indifférence à l'égard des salaires les plus bas

Le labyrinthe est un jeu. Dans cette multiplication de croisements et rebroussements, comment, sans repère, s'orienter?

L'initiative Minder «contre les rémunérations abusives»⁶ a permis aux parlementaires de jouer au labyrinthe de la démocratie, se perdant dans le contre-projet direct constitutionnel, bifurquant sur un contre-projet indirect, qui serait la révision du Code des obligations, constatant les divergences entre les deux

Chambres et mettant au travail la Commission de conciliation.

Finalement, à bout d'arguments pouvant épouser les joueurs, Minder a été prié de dire s'il maintenait son initiative. Il maintient. Une autre partie de labyrinthe a commencé. Mais la première manche aura duré cinq ans,

transformant la démocratie directe en démocratie dilatoire.

Positionnement politique

Thomas Minder est sénateur, représentant le canton de Schaffhouse, indépendant mais proche de l'UDC. Patron, il dirige une entreprise de produits cosmétiques et dentifrices, Trybol⁷, dont il a personnellement assuré le succès. Son idéologie est celle de l'entrepreneur. A droite, mais foncièrement opposé à la caste des dirigeants des entreprises cotées en bourse qui, selon des règles de self-service, touchent des salaires abusifs.

Minder a obtenu un succès populaire immédiat. Malgré ses moyens relativement modestes, il ose affronter les plus grands. Il se voit et il est vu comme un David, affrontant Economiesuisse.

Dès lors, il pourra compter sur l'engagement de la gauche, du PS, des Verts. Une frilosité regrettable est toutefois à relever, celle de l'Union syndicale suisse, dont le premier secrétaire, responsable des questions économiques, Daniel Lampart, a affiché des critiques publiques⁸. Le renforcement du contrôle par les actionnaires de la rétribution de l'équipe

dirigeante ne change rien fondamentalement, dit-il. Ce qui «part» aujourd'hui en salaires abusifs «partira» demain en dividendes.

La position de l'USS est équivoque. Quand «son» économiste s'est exprimé, quelle liberté est laissée aux organes de décision? Désavouer leur spécialiste? – mais son argumentaire a déjà circulé. L'approuver? – mais c'est une rupture du front de gauche. S'il en est encore temps, que l'USS prouve qu'elle ne se laisse pas imposer avant débat une position de fait accompli et qu'un prochain comité clarifie la situation!

Caste

Sur le fond, il faut se demander si des règles plus exigeantes pour la rémunération des équipes dirigeantes des grandes SA, si un contrôle de leur rétribution change la structure du capitalisme contemporain. Non, dans la mesure où les actionnaires (que leur pouvoir soit ou non renforcé) restent les seuls «propriétaires» de l'entreprise.

Et le rejet du caractère abusif des hauts salaires devrait avoir pour corollaire le refus du bas niveau des salaires

minimaux. Il a été presque partout relevé que l'enrichissement des bénéficiaires de rémunérations abusives coïncidait avec l'aggravation de la pauvreté et de la précarité. Ce que révèle l'initiative Minder, la gauche doit s'en servir pour son propre combat.

A relever, signe caractéristique, le droit que se sont accordé les équipes dirigeantes de définir elles-mêmes les critères de leur propre rétribution. Les montants de ces salaires, notamment sous influence des salaires bancaires, n'ont plus de référence concrète. Ils s'établissent par recherche des priviléges ou par comparaison, par avidité.

Les équipes directoriales, le Conseil d'administration, le Conseil consultatif, la Commission d'évaluation représentent une caste qui s'octroie une part de la plus-value. Ce n'est pas un phénomène isolé, mais l'expression d'une évolution. Thomas Minder a été sensible à cette prise de pouvoir. Ce n'est plus le cas Ospel ou Vasella, mais une mutation capitaliste.

A attaquer comme telle. L'initiative en est la bonne occasion.